

DÉJEUNER BÉNÉFICE de la Fabrique de Saint-Moïse

**DIMANCHE LE 13 OCTOBRE 2024
DE 8 À 13 H**

Centre municipal de St-Moïse
au 120, rue Principale

Tirage de la loterie 12h

Billet:
Adulte 13\$
Enfant 5 à 9 ans 7\$
Moins de 4 ans GRATUIT



SOIRÉE DANSANTE

**SAMEDI 19 OCTOBRE 2024
19H30**

BIENVENUE À TOUS

ADMISSION : 7\$

SERVICE DE BAR SUR PLACE

À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-MOÏSE

EN SPECTACLE:
KATHY LEVÉQUE

HALLOWEEN À SAINT-MOÏSE

Jeudi 31 octobre 2024 dès 18h
au sous-sol du centre communautaire,
120 rue Principale

PRÉPAREZ-VOUS À AVOIR PEUR!

Une invitation des P'Tis bonheurs de Léonie en collaboration
avec le Club Optimiste de Saint-Moïse

HALLOWEEN

SOIRÉE COSTUMÉE

AVEC YANNICK GAGNON ET STÉPHANE CORNEAU

À 20H LE VENDREDI
À ST-MOÏSE

1ER NOVEMBRE
SALLE MUNICIPALE

ENTRÉE 13 ANS + : 13 \$

Plus de 150\$ remis en prix
parmi les costumés

Organisée par le Club Optimiste de Saint-Moïse

AVIS PUBLIC

Consultation publique

Le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées donne avis, par la présente, qu'elle amorce les étapes de consultations publiques préalables pour la révocation des actes d'établissement suivants puisqu'il entend regrouper les écoles ci-dessous identifiées, sous différents conseils d'établissements :

- **Écoles Monseigneur-Belzile, Assomption et Saint-Léandre ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le lundi 7 octobre 2024 à 19h, à l'École Monseigneur-Belzile, au 197 rue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.
- **Écoles Sainte-Félicité, Le Marinier et Émile-Dubé ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le mardi 15 octobre 2024 à 19h, à l'École Sainte-Félicité, au 740B rue Principale à Sainte-Félicité.
- **École Sainte-Marie et Polyvalente de Sayabec ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le lundi 28 octobre 2024 à 19h, à la Polyvalente de Sayabec, au 8 rue Keable à Sayabec.
- **Écoles Saint-Damase – La Volière et Sœur-Rachel-Fournier ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le mercredi 30 octobre 2024 à 19h, à l'École La Volière, au 25 rue de l'Église à Saint-Noël.
- **Écoles Caron et Saint-Leon-le-Grand ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le lundi 4 novembre 2024 à 19h, à l'École Caron, au 50 rue Roy à Amqui.
- **Centres d'éducation des adultes de Matane et de la Vallée ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le mercredi 6 novembre 2024 à 19h, Au Centre d'éducation des adultes d'Amqui, au 123 rue Desbiens à Amqui.
- **Écoles Noël-Fortin et Saint-René-Goupil.**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 19h, à l'École Saint-René-Goupil, au 165 avenue Saint-René à Saint-René.
- **École Saint-Rosaire et Polyvalente Forimont ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le mercredi 13 novembre 2024 à 19h, à la Polyvalente Forimont, au 145 rue Saint-Luc à Causapscal.

La documentation relative à la présente sera disponible au plus tard le 30 septembre 2024 à l'adresse suivante : www.cssmm.gouv.qc.ca

Donné à Amqui, le 17 juin 2024.

Nancy Paquet
Secrétaire générale

c.c. Affichage dans les établissements
Présidente du Comité de parents



8 et 9 octobre

Date de tombée du bulletin est le 1^{er} novembre 2024

Saint-Moise



Municipalité amie des aînés

Période de consultation par sondage :
du 15 septembre au 13 octobre 2024

Endroit où vous trouverez le sondage papier:

- ✓ Bureau municipal, 117 Rue Principale
- ✓ Bibliothèque Les p'tits bonheurs de Léonie

Activités où des bénévoles peuvent vous aider à compléter des sondages:

- ✓ 18 septembre : Mercredi Tonic (50 ans et plus)
- ✓ 21 septembre : Soirée des 50 ans et plus
- ✓ 13 octobre : Déjeuner de La Fabrique

Pour compléter le sondage sur le Web:

- ✓ Prendre une photo du code QR et suivre le lien proposé
- ✓ Allez sur le site internet de la municipalité : <https://st-moise.com>



DÉPOSER LE
SONDAGE
COMPLÉTÉ AU
BUREAU
MUNICIPAL

SONDAGE
MADA



Source : page Facebook de Delphine Cordo-Prô

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

4 novembre , 2 décembre

Les séances ont lieu à **19 h 30** au Centre municipal, 120 rue Principale.

Calendrier des collectes



bac BLEU



bac VERT/NOIR



bac BRUN

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

*** MERCI de mettre votre bac au chemin la veille de chaque collecte ***

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

LES PRINCIPALES DISTRACTIONS À ÉVITER EN CUISINE

ÊTRE PRÉOCCUPÉ OU PRESSÉ

- Utilisez une minuterie pour vous rappeler le temps de cuisson.
- Vérifiez si vous avez fermé la cuisinière et le four avant de quitter la pièce ou votre domicile.
- Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.

INTERVENIR AUPRÈS DES ENFANTS

- Si un autre adulte est présent, demandez-lui de s'occuper des enfants pendant que vous cuisinez.
- Demeurez près de la cuisinière en tout temps lorsque vous l'utilisez.
- Faites les devoirs avec vos enfants avant ou après avoir terminé la préparation du repas.

JOUER À DES JEUX VIDÉO

- Surveillez toujours les aliments sur la cuisinière.

SORTIR POUR ALLER FUMER OU VAPOTER

- Demeurez toujours dans la cuisine lorsque vous vous servez de la cuisinière.
- À l'extérieur, éteignez toujours vos mégots dans un cendrier, jamais dans un pot de fleurs, dans le paillis ou au sol.

FAIRE DU TÉLÉTRAVAIL

- Si vous préparez votre repas, prévoyez une plage horaire pour accorder toute votre attention à cette tâche.
- Évitez de répondre à vos courriels ou au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

ENTRETENIR UNE CONVERSATION AVEC SES INVITÉS

- Acceptez l'aide qu'on vous propose en cuisine afin de ne pas être la seule personne à superviser les différentes étapes.
- Avant de quitter la cuisine, assurez-vous que les appareils de cuisson sont bien fermés.

EFFECTUER PLUSIEURS TÂCHES EN MÊME TEMPS

- Concentrez-vous sur votre tâche en cuisine; le reste peut attendre.
- Lorsque vous utilisez la cuisinière et le barbecue pour préparer un repas, faites-le tour à tour et non en même temps. Sinon, délégez l'utilisation du barbecue à une autre personne.

CONSULTER SON TÉLÉPHONE OU SA TABLETTE

- Laissez votre téléphone intelligent ou votre tablette hors de votre portée quand vous cuisinez.
- Concentrez-vous sur la tâche que vous effectuez en cuisine lorsque vous vous servez d'un appareil de cuisson.
- Évitez de consulter les médias sociaux, de répondre à vos courriels ou de parler au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

Pour une urgence incendie, composez le 9-1-1.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Moïse

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026

2^e EXERCICE FINANCIER (2025)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, en conformité avec les exigences de l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, QUE :

1. L'exercice financier 2025 est le deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière (2024-2025-2026) en vigueur à la municipalité de Saint-Moïse.
2. Toute personne peut consulter, durant les heures d'ouvertures du bureau municipal, ledit rôle.
3. Toute plainte concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des règles de mises à jour (article 174 et 174.2 de la Loi sur la Fiscalité municipale), doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'évènement justifiant la modification ou du suivant;
4. Tout contribuable désireux de déposer une plainte à l'encontre de ce dit rôle doit le faire au moyen de la formule prescrite, sous peine de rejet, de la manière suivante :

Modalité de la procédure de révision :

Tout recours devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) doit être précédé d'une demande de révision.

- a) Toute demande de révision doit être déposée auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (MRC) sur le formulaire prescrit par règlement ministériel. Ledit formulaire est disponible au bureau municipal.
- b) Toute demande doit être déposée avant la date prescrite par la Loi.
- c) Toute demande doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par la MRC.

Donné à Saint-Moïse, ce 8^e jour d'octobre deux mille vingt et quatre (2024).

Nadine Beaulieu, directrice générale
et greffière-trésorière



Le Cercle de Fermières de St-Moïse est présentement en période de recrutement. Si les arts textiles, le tissage, le tricot, la cuisine et l'artisanat en général t'intéresse, il nous fera plaisir de t'accueillir dans notre équipe.

Pour plus d'information : Béatrice Gagné: 418-776-2979
Francine Robichaud: 418-776-5772

Béatrice Gagné, responsable du comité recrutement

Les Éclaireurs dans la Matapédia

Rapport d'activités 2023-2024

48 Éclaireurs formés et recrutés

Qui proviennent de différents secteurs d'activités : groupes bénévoles, organismes communautaires, entreprises, citoyens, etc.

19 projets soutenus

Par le comité de proximité éclaireur de La Matapédia qui est formé du Centre d'Action Bénévole de La Matapédia, Rayon de partage en santé mentale, COSMOSS, la MRC, le Centre de services scolaire Monts-et-Marées, la Corporation de développement communautaires de la Matapédia, la Maison des Familles, l'Office municipale d'habitation d'Amqui, Tremplin Travail et le CISSS du Bas-Saint-Laurent.

302 activités de résilience

Activités organisées en collaboration avec les organismes communautaires du milieu et propulsées par les 19 projets soutenus par le comité de proximité de La Matapédia;

Les activités soutenues par le comité de proximité éclaireur de La Matapédia ont permis de rejoindre 17 527 personnes sur le territoire de La Matapédia.

Nos prochains pas

- Poursuivre le déploiement de la formation éclaireur partout sur le territoire matapédien;
- Consolider le réseau des éclaireurs formés dans La Matapédia;
- Faire connaître le programme de soutien financier du réseau Éclaireurs auprès des organismes admissibles du milieu matapédien;
- Déployer un plan de communication locale pour mieux faire connaître le réseau Éclaireurs auprès de la population.

LE RÉSEAU D'ÉCLAIREURS



Conférence en santé mentale positive, Mathieu Gratton, 2024



Dîner réseautage avec les éclaireurs formés, 2024







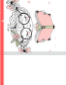
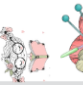














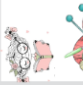


Activités familiales, Maison des familles, 2023

Bureau municipal Ouvert du lundi au jeudi: 9 à 12h et 13 à 16h

À conserver!

10 OCTOBRE 2024

Inscriptrice municipale: *Karine-Julie Guénard* 418-629-2053 Poste 1129

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 	2 	3 	4 	5 
6	7 19h30 Séance du conseil municipal	8 	9 	10 	11 	12 
13	14	15 	16 	17 	18 	19 
20	21	22 	23 	24 	25 	26 
27	28	29 	30 	31 		

Bibliothèque communautaire
HEURES D'OUVERTURES
Les p'tits bonheurs de Léonie.

- Mardi, Mercredi et Vendredi 13 à 16h
- Mercredi et jeudi 18 à 20h
- Samedi 9h à midi

Club de Tricot
Tous les mardi dès 13h
Responsable: Sylvie Fleurant

- Yoga - détail à venir
- Gym
 - mardi et samedi 9 à 11h30
 - mercredi 13 à 16h et 18 à 20h
 - vendredi 13 à 15h30
- Mercredis tonique dès 13h
- Soirée 3e samedi du mois

Club des 50 +

Yoga - détail à venir

Gym

mardi et samedi 9 à 11h30

mercredi 13 à 16h et 18 à 20h

vendredi 13 à 15h30

Mercredis tonique dès 13h

Soirée 3e samedi du mois



Amis des tout-petits



Moments d'échange
pour les parents d'enfants
de 18 mois à 5 ans

2024 - 2025

À la Maison des familles



Sur l'heure du midi, un mardi par mois
Deux options : sur inscription, parent seulement
sur place avec repas gratuit OU en virtuel dans
le confort de votre maison à partir du lien Teams
Pour tous les détails : visitez notre groupe
Facebook ou notre site internet

- 17 septembre : L'anxiété des parents
- 15 octobre : La rivalité fraternelle
- 12 novembre : Le langage
- 10 décembre : Les écrans
- 14 janvier : Les conséquences
- 11 février : L'installation du siège d'auto
- 11 mars : Approche alimentaire optimale
- 8 avril : Intégration à la maternelle
- 6 mai : L'arrivée d'un autre enfant
- 3 juin : La stimulation sensorielle



Amis des bébés



Moments d'échange
pour les futurs parents et
les parents d'enfants de
la grossesse à 18 mois

Automne 2024

À la Maison des familles



À 9h30 et c'est gratuit!
Tous les détails sur le groupe ou le site :



- Jeudi 12 sept : Accueil, jasette et collation
- Jeudi 26 sept : Comment économiser?
- Jeudi 10 oct : Les soins dentaires
- Jeudi 24 oct : Le massage de bébé
- Jeudi 7 nov : Aspects légaux entourant la famille
- Jeudi 21 nov : Installation de siège d'auto
- Jeudi 5 déc : La santé mentale des parents suite à l'arrivée d'un nouvel enfant



Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) Q-2, r.35.2

La présente chronique s'adresse aux citoyens dont la propriété est non desservie en aqueduc.

Le 2 mars 2015 entré en vigueur le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* en remplacement du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (Q-2, r.6). Il vise particulièrement à assurer la protection des eaux prélevées à des fins de consommation humaine ou à des fins de transformation alimentaire. Cependant, il s'applique à tout prélèvement d'eau.

Un certificat d'autorisation délivré par la municipalité est nécessaire avant d'effectuer l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau souterraine, de surface, de géothermie et modification substantielle, soit l'approfondissement d'un puits, sa fracturation, son scellement ou obturation qui ne sont pas soumis à l'autorisation du ministre.

Les documents accompagnant la demande certificat d'autorisation doivent être préparés et signés par une personne membre d'un ordre professionnel compétant en la matière et dans certains cas par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Toute nouvelle installation de prélèvement d'eau doit demeurer accessible pour des fins d'inspection, d'entretien, de désinfection ou de réparation des équipements ainsi que le cas échéant, pour son obturation ou son démantèlement (art 14)

L'installation doit être munie en tout temps d'un couvercle résistant aux intempéries, aux contaminants et à la vermine et, si l'installation est exposée à des risques d'immersion, aux infiltrations d'eau (art.18).

La finition du sol autour de l'installation doit empêcher la présence d'eau stagnante et prévenir le ruissellement d'eau en direction de l'installation sur une distance de 1 m autour de l'installation (art.18)

L'installation doit être repérable visuellement (art. 18). Toutefois, il est possible pour le propriétaire de respecter les conditions de l'article 18 en indiquant sa localisation, par exemple, au moyen d'un poteau aménagé à proximité de l'installation de prélèvement qui préciserait sa localisation.

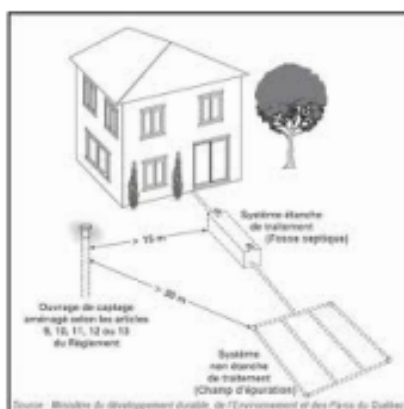


Si une activité de fracturation hydraulique est effectuée à partir de l'installation, de l'eau répondant aux normes de qualité d'eau potable prévues au Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r.40) doit être utilisée (art. 18).

Si une activité de fracturation hydraulique est effectuée à partir de l'installation, de l'eau répondant aux normes de qualité d'eau potable prévues au Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r.40) doit être utilisée (art. 18).

Si le propriétaire n'a plus l'intention de l'entretenir ou exploité son puits selon les conditions de l'article 18 du RPEP, il doit s'assurer de faire obturer son installation de prélèvement d'eau selon l'article 20 du RPEP.

Une installation de prélèvement d'eau souterraine effectuée à des fins de consommation humaine doit être conçue avec des matériaux appropriés à l'alimentation en eau potable.



Elle doit être nettoyée et désinfectée avant sa mise en opération afin d'éliminer toute possibilité de contamination de l'eau. Il en va de même de tout équipement accessoire installé plus de 2 jours après le nettoyage et la désinfection d'une telle installation (art.22).

Tous types de prélèvement d'eau doivent être suivis d'un rapport transmis à la municipalité dans les 30 jours suivant la fin des travaux et accompagnés de documents selon leur type de prélèvement (art. 21, 30).

Le RPEP n'oblige pas le propriétaire d'un nouveau puits à prélever des échantillons dans les 30 jours suivant sa mise en marche et à les faire analyser par un laboratoire accrédité. Néanmoins, cette opération, lui est recommandée afin de s'assurer que l'eau qu'il consommera et que ses visiteurs consommeront sera potable (article 3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable). Si un visiteur était malade après avoir bu de son eau, le propriétaire pourrait en être tenu responsable.

Un message de votre municipalité

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

KARINE-JULIE GUÉNARD, inspecteur municipal

(418) 629-2053 poste 1129

Courriel : k.guenard@mrcmatapedia.quebec

Bureau municipal tous les mercredis (mai à Septembre)

Le Mot **vert** du mois – « Répare tes trucs » - Octobre 2024

Bonjour à tous et toutes!

Vous avez un grille-pain qui chauffe juste d'un bord? Une veste que vous aimez bien, mais qui vous donne hélas l'air pouilleux avec ses multiples trous? Une crevaison sur la roue avant de votre vélo? Ne jetez pas ça, amenez-les plutôt à notre première édition de café réparation dans notre région, le fameux Répare tes trucs La Mitis!

Qu'est-ce qu'un café réparation?

Originaire des Pays-Bas, le concept du café-réparation s'est répandu partout à travers le monde. Au Québec, il y a des cafés-réparation dans la plupart des grandes villes. Le principe est simple : amenez vos objets brisés tels que des vêtements, vélos, souliers, petits électroménagers ou encore consoles de jeux vidéo et apprenez à les réparer vous-mêmes avec l'aide de réparateurs professionnels ou amateurs bénévoles présents. Dans La Mitis, cet événement gratuit au lieu le 19 octobre. Suivez-nous sur Facebook pour connaître les détails.

Vous avez déjà entendu parler d'obsolescence programmée?

Cette stratégie commerciale vise à produire des biens à durée artificiellement limitée pour stimuler le besoin d'acheter de nouveaux modèles ou produits. On parle de comment tes objets électroniques sont très difficilement réparables, car ils ne sont plus conçus pour être démontés, de comment les imprimantes sont programmées pour tomber en panne après un certain nombre d'impressions, de comment tes nouveaux vêtements *cheap* se déchirent après 3 tours de sècheuse et de comment les électroménagers récents semblent toujours nous lâcher juste après la fin de la garantie. L'obsolescence programmée touche une vaste gamme de produits que nous utilisons tous les jours : voitures, téléphones, matériel de cuisine électrique, ampoules, etc. Bien que cette stratégie soit illégale au Canada depuis 2023, beaucoup de nos items ne sont pas conçus pour durer et nous ne sommes pas outillés pour les réparer donc forcés à racheter des items neufs. Si ça vous intéresse, une conférence gratuite à cet effet aura lieu dans La Matapédia cet automne!

Vous êtes un réparateur professionnel ou amateur?

Que vous répariez des montres ou des micro-ondes, on a besoin de vous! Vous voulez encourager la réduction à la source et souhaitez redonner à votre communauté? Vous êtes tannés de constamment vous occuper de petites réparations telles que des changements de batterie que vos clients pourraient pourtant faire eux-mêmes? Vous cherchez de la relève pour votre entreprise? Quelles que soient vos raisons, si vous voulez être bénévole pour nos événements Répare tes trucs, dans La Matapédia ou La Mitis, appelez-nous au 418 775-8445 poste 1938. Nous serions ravis de vous compter parmi nous.

Au plaisir de vous voir en grand nombre et de réparer à vos côtés!

Anastasiya Zhukova, Conseillère en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Trois façons de faire parvenir vos articles ou de communiquer avec nous :

Par Internet :
journalstmoise@gmail.com (photos numériques, articles, questions, commentaires, etc.)

En personne :
au bureau municipal (418-776-2833) du lundi au jeudi (photos à scanner, articles écrits à la main, etc.)

Téléphone :
418-776-2833 poste 2

Le journal peut être consulté sur le site de la municipalité :

st-moise.com

Bonne lecture!



À LOUER
À l'Office municipal
d'habitation
de Saint-Moïse,
8 rue HLM,

logements disponibles pour personne de 55 ans et plus

418-756-3016 poste 0

direction@ohmatapedia.com

Annie Castilloux, directrice

61 St-Jacques Nord, Causapscal G0J 1J0

